

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **TERRES DE CAUX** (Département de Seine Maritime - Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 juin 2019 - sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Ancienne caserne de pompiers vacante, cadastrée section **AD n° 83** pour 770 m<sup>2</sup> sise 15 Allée des Tilleuls, entre l'école maternelle Camille Claudel et l'école primaire Jean-Loup Chrétien, sur le territoire communal.

URBANISME : Zone UC au PLU : zone urbaine centrale.  
Secteur d'inconstructibilité (indice de cavité sera levé avant les travaux).

PROJET : Après démolition, la Commune souhaite aménager un restaurant scolaire ainsi qu'un pôle extra et périscolaire nécessaire à l'accueil de ses élèves.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **09 juillet 2019 - Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **TERRES DE CAUX**

ÉVALUATION DOMANIALE : 26 février 2019

IMPUTATION : **Compte n° 920 535 - TERRES DE CAUX Services techniques**  
**Enveloppe projet : 60 060 €**

ROUEN le 24 juillet 2019

La Directrice Générale Adjointe,  
Directrice de l'Action Foncière,



Christine MUTEL

**29 JUL. 2019**  
l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"



Dominique LEPETIT